

Formulaire de renseignements

Date :	
Gestionnaire public :	
Adresse :	
Personne de contact (nom + tél./courriel) :	
.....	
.....	
Le délai laissé pour reprendre les signes indicatifs de sépulture expire le	
3. Description du monument :	
a. Type : Dalle <input type="checkbox"/> Croix <input type="checkbox"/> Stèle <input type="checkbox"/> Chapelle <input type="checkbox"/> Mausolée <input type="checkbox"/> Calvaire communal <input type="checkbox"/> Morgue <input type="checkbox"/> autre :	
b. Sépulture avant 1945 <input type="checkbox"/> OU Liste <input type="checkbox"/>	
c. Situation dans le cimetière/parcelle :	
.....	
d. matériaux :	Petit-granit (pierre bleue) <input type="checkbox"/> Marbre <input type="checkbox"/> Ciment/béton <input type="checkbox"/> Fonte <input type="checkbox"/> Plastique <input type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> autre :
Nom Famille :	
4. Epitaphes et devises :	
5. Signature(s) (architecte/entrepreneur/tailleur/carrier) :	
6. Intérêt : historique <input type="checkbox"/> artistique <input type="checkbox"/> social <input type="checkbox"/> technique <input type="checkbox"/> paysager <input type="checkbox"/> autre :	

Remarques :

- Cette fiche rassemble les informations "idéales" mais elle sera diversement remplie selon les monuments. Elle présente avant tout un "outil de terrain" structurant l'approche des sépultures et doit être accompagnée de 2 ou 3 photographies (vue en pied et détails).

- Un plan du site avec localisation du (des) monument(s) doit accompagner les fiches.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 octobre 2009 portant exécution du décret du 6 mars 2009 modifiant le chapitre II du titre III du livre II de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Namur, le 29 octobre 2009.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

Le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville,

P. FURLAN

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité,

Ph. HENRY

Le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine,

B. LUTGEN